

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**INGENICO**

(Eurolist)

Par courrier du 20 mars 2008, la société anonyme Sagem Sécurité (1) (Le Ponant de Paris, 27 rue Leblanc, 75015 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 14 mars 2008, les seuils de 5%, 10% et 15% du capital et des droits de vote et 20% du capital de la société INGENICO et détenir 10 663 046 actions INGENICO représentant autant de droits de vote, soit 22,37 % du capital et 19,75 % des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuils résulte de l'émission par INGENICO au profit de Sagem Sécurité de 10 663 046 actions en rémunération d'un apport approuvé par l'assemblée générale du 14 mars 2008 (3).

---

(1) Contrôlée par Safran.

(2) Sur la base d'un capital composé de 47 656 332 actions représentant 53 976 570 droits de vote.

(3) Cf. document enregistré par l'AMF sous le numéro E. 08-005 en date du 28 février 2008.